

Sommaire exécutif

Le QCGN est un organisme à but non lucratif incorporé qui vise à cerner, explorer et aborder les enjeux stratégiques qui affectent le développement durable et la vitalité du Québec d'expression anglaise. Cette fédération de 36 organismes du secteur communautaire est au service de la communauté d'expression anglaise du Québec afin d'assurer que les intérêts stratégiques propres à la communauté soient cernés, compris et que des gestes concrets soient mis en œuvre pour le plus grand bénéfice de cette dernière.

À la suite d'une consultation avec nos organisations membres et des intervenants communautaires clés, il fut décidé que nos partenaires aborderaient différents aspects du projet de loi 103 qui touchent spécifiquement l'éducation, et que le QCGN concentrerait ses efforts sur d'autres aspects liés à l'élaboration de cette loi qui auront des impacts stratégiques pour l'ensemble de la communauté d'expression anglaise. Avec cela en tête, le QCGN a mené sa présentation en se penchant davantage sur les amendements proposés à la Charte des droits et libertés de la personne contenus dans le projet de loi numéro 103.

Nous croyons que si ces modifications sont adoptées, la vitalité de la communauté québécoise d'expression anglaise en sera érodée. Dans ce contexte, le QCGN a commandé une étude d'impact sur les implications juridiques de la Loi, en mettant l'emphasis sur les sections 11, 15, 17 - 21, et 25-26; ainsi que sur la capacité de la majorité à accepter sa responsabilité collective qui implique d'offrir et de protéger les libertés fondamentales des minorités. Tandis que l'étude n'a pu être complétée à temps pour la soumettre à la date d'échéance du 16 août, nous avons choisi d'inclure quelques résultats de recherche préliminaires dans ce mémoire. Toutefois, lorsque nous nous présenterons devant la Commission en septembre, nous serons en mesure de développer davantage sur les thèmes discutés dans ledit mémoire avec des données et des analyses plus précises et nous souhaiterons sans doute utiliser un document à l'appui.

Voici les arguments proposés par le QCGN dans son mémoire présenté à la Commission:

- Les communautés minoritaires ne sont pas une menace pour la majorité, mais plutôt une occasion de renforcer la société;
- La contribution historique et continue des communautés minoritaires à la société québécoise doit être reconnue;
- Les droits et libertés des minorités doivent contenir une protection juridique au cœur de la loi au Québec;
- L'élaboration des lois au Québec ne doit pas promouvoir la perception d'une société qui exclut les communautés minoritaires;
- Les droits collectifs de la communauté d'expression anglaise doivent être garantis de manière à favoriser son identité à titre de communauté minoritaire linguistique au Québec.



Les droits collectifs et la vitalité en déclin des communautés québécoises d'expression anglaise

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de
l'éducation dans le cadre de la consultation générale et des
audiences publiques sur le projet de loi numéro 103, loi
modifiant la Charte de la langue française et d'autres
dispositions législatives

Quebec Community Groups Network

Septembre 2010

*« La démocratie, ce n'est pas la dictature de la majorité, c'est le
respect des minorités. »*

- Albert Camus

Deux versions du préambule de la Charte de la langue française (Loi 101) se sont succédé. La version de 1977 se lisait comme suit :

« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité...

L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

Le français est la langue officielle du Québec. »

Sur l'initiative de Gérald Godin, démocrate estimé du Parti québécois, ce préambule fut modifié en 1984 pour qu'il se lise de la manière suivante :

« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité...

L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

Le français est la langue officielle du Québec. »

Des éléments fondamentaux du projet de loi 103 ne respectent ni la mémoire de Gérald Godin, ni les institutions légitimes des communautés québécoises d'expression anglaise.

Notre mémoire traite de la vitalité en déclin des communautés d'expression anglaise du Québec et de la vigueur relative de la majorité francophone. L'objectif du Quebec Community Groups Network (QCGN) est de faire la preuve que nos communautés minoritaires ne menacent pas la majorité, mais au contraire qu'elles renforcent la société québécoise. Nous affirmons que le réflexe habituel au Québec de mettre l'accent sur la notion d'exclusivité dans la société a une incidence dommageable sur sa minorité. Enfin, nous cherchons à obtenir la reconnaissance officielle des apports historiques et actuels de notre minorité à la société québécoise, ainsi que la protection juridique de ses droits et libertés.

Pour atteindre ces objectifs, le QCGN propose d'amorcer un virage afin d'abandonner le modèle habituel du « nous contre eux » dans les rapports entre les communautés linguistiques du Québec. Cette transformation de la pensée implique que la majorité francophone n'est plus la seule communauté à avoir besoin d'appui en matière de droits collectifs au Québec. La

communauté d'expression anglaise ne constitue pas que le prolongement de la majorité anglophone du reste du Canada. Les Anglo-Québécois ont beaucoup plus en commun avec les Québécois et les communautés d'expression française d'ailleurs au Canada. Nous partageons avec les Québécois des valeurs similaires et un attachement éprouvé envers la société distincte dans laquelle nous avons planté nos racines profondes. Nous partageons avec les Canadiens d'expression française hors Québec un lien commun en tant que minorité de langue officielle. Mais la communauté d'expression anglaise du Québec occupe la position unique d'être une minorité au sein d'une majorité qui est elle-même une minorité. Ainsi, la minorité d'expression anglaise doit obtenir la garantie que ses droits collectifs seront protégés afin qu'elle puisse se développer en tant que collectivité distincte au Québec.

Notre analyse juridique du projet de loi 103 nous a amenés à conclure que tout amendement à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'à certains points de la Charte de la langue française affaiblira les droits individuels et collectifs des communautés québécoises d'expression anglaise. Par exemple, l'article 19 du projet de loi 103 propose d'amender la Charte québécoise de façon que « ...Toute personne a droit de participer au maintien et au rayonnement de la culture québécoise, dont le français en constitue l'un des éléments indissociables ». Nous affirmons que d'autres langues constituent également des « éléments indissociables » de la culture québécoise. Étant donné la présence de minorités d'expression anglaise et d'immigrants sur le territoire québécois depuis les quatre derniers siècles, nous proposons que TOUS les citoyens du Québec, qu'ils soient anglophones, allophones, autochtones, aient le droit de contribuer à édifier la culture du Québec.

Comme l'écrivait Albert Camus il y a longtemps, ce sont les droits linguistiques et culturels des minorités qui ont le plus besoin de protection contre les excès d'une majorité dominante. Cela s'applique au contexte canadien, où le Québec d'expression française est minoritaire, mais aussi au Québec, où la communauté d'expression anglaise est une minorité. Donc, l'idée-maîtresse dans le changement de vision que nous proposons d'opérer est que la majorité francophone a la responsabilité d'appuyer la communauté d'expression anglaise du Québec et d'en préserver la vitalité.

Qui donc fait partie de la communauté québécoise d'expression anglaise? On peut répondre à cette question de bien des manières. Plus de 600 000 (en fait, 616 188) citoyens du Québec, soit 8 pour cent de la population, déclarent l'anglais comme langue maternelle. Presque 1 million de personnes, soit 994 773 ou un peu plus de 13 pour cent de la population, déclarent l'anglais comme la première langue officielle qu'elles utilisent. Le Gouvernement du Québec compte sa minorité d'expression anglaise en termes de langue maternelle, alors que le Gouvernement du Canada a plutôt comme critère la première langue officielle d'usage. Ces

deux points de vue ont tout de même le mérite de se baser sur des statistiques objectives. Il y a aussi, évidemment, une mesure subjective basée sur la question « À qui vous identifiez-vous? », qui constitue une manière de définir l'appartenance identitaire pour la communauté québécoise d'expression anglaise.

En y réfléchissant bien, la proposition la plus préoccupante que l'on retrouve dans le projet de loi 103 se présente à l'article 21. On y trouve la disposition suivante, qui serait insérée dans la Charte des droits et libertés de la personne, et qui se lirait ainsi : « Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont interprétés en tenant compte du fait que le français est la langue officielle du Québec et de l'importance d'en assurer la pérennité. » Cela va à l'encontre des dispositions législatives sur les droits de la personne, dont le but est de protéger les individus, et surtout ceux appartenant à des minorités, face au pouvoir de l'État en général. Si cette proposition entrait en vigueur, cela conférerait à l'État des pouvoirs extraordinaires par lesquels il pourrait réduire à néant les droits fondamentaux et les libertés au nom de la protection du français. Alors que la majorité des Québécois s'accordent sur l'importance à accorder à la protection et à la promotion de la langue et de la culture françaises au Québec, nous doutons que ce fut l'intention des législateurs de le faire à un niveau tel que cela porterait atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés des citoyens québécois.

Après tout, la communauté d'expression anglaise fait aussi partie intégrante du patrimoine québécois. Les québécois d'expression anglaise ont toujours côtoyé leurs compatriotes francophones, et ensemble, ils ont pêché dans les mêmes eaux, cultivé la terre, exploité les mines, construit des villes et vendu leurs biens et services dans tout le Canada, aux États-Unis et partout dans le monde. Ceux et celles d'entre nous qui vivons au Québec aujourd'hui sommes les descendants d'une lignée ancestrale étroitement liée à l'histoire et au patrimoine du Québec. Que l'on pense aux Irlandais qui ont aidé à bâtir la cathédrale Notre-Dame à Québec, à la communauté de race noire dont les racines plongent 300 ans en arrière, les Québécois d'expression anglaise participent aux côtés de leurs concitoyens d'expression française à l'édification de cette merveilleuse société. Et les Anglo-Québécois continuent de laisser leur marque dans cette province dans les sphères de la médecine, des sciences, de la technologie, de l'architecture, etc. Il n'y a qu'à s'émerveiller devant la longue liste de Québécois d'expression anglaise qui ont été lauréats des Prix du Québec, les plus prestigieux que le Gouvernement du Québec accorde dans tous les domaines de la culture et des sciences.

De nombreux artistes d'expression anglaise ont contribué de façon importante – et continuent de le faire – au patrimoine culturel du Québec. Ces artistes sont une source jaillissante d'espoir, qui illustre clairement ce que l'intégration contient en promesses et en attentes. Les artistes d'expression anglaise du Québec, qui proviennent d'horizons ethniques, culturels et

linguistiques variés, reconnaissent le français en tant que langue officielle du Québec ainsi que son importance pour la cohésion sociale. Ils n'ont jamais hésité à apprendre une langue seconde et à collaborer avec leurs collègues francophones qui, pour leur part, ont défendu avec ardeur les artistes d'expression anglaise face à l'ignorance sectaire de certains. Cette relation entre les artistes d'expression anglaise et française est un bel exemple de symbiose. Les artistes d'expression anglaise du Québec jouent un rôle important dans la promotion de la culture québécoise partout au Canada et à l'étranger. La collaboration entre les deux groupes est essentielle afin que leur art soit accessible à un public plus large. Il est inspirant de voir des acteurs et autres artistes travailler simultanément dans les deux langues, enrichissant ainsi leur travail. Ainsi, il est déconcertant de lire que le projet de loi 103 propose d'amender le paragraphe 42.1 de la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y inclure que le français « constitue l'un des éléments indissociables » de la culture québécoise. Même si nous croyons que cette affirmation est juste, sa formulation ne rend pas justice à la nature collaborative et diverse du patrimoine artistique québécois. En effet, elle donne l'impression que la culture québécoise se limite à la langue française et que les autres langues, incluant l'anglais, n'ont pas leur place. Nous croyons que ceci n'est pas l'intention des législateurs. Pour une société québécoise moderne, sûre d'elle-même et généreuse, le défi consiste à ajouter une phrase au paragraphe 42.1 qui reconnaîtrait l'apport immense de la communauté québécoise d'expression anglaise à notre patrimoine collectif.

Les membres de la communauté d'expression anglaise du Québec sont les plus bilingues du Québec : 62 pour cent de tous les citoyens d'expression anglaise sont bilingues contre 36 pour cent de tous ceux d'expression française. Le taux de bilinguisme chez nos jeunes augure très bien pour l'avenir de notre communauté et du Québec. Soixante-douze pour cent des Anglo-Québécois de moins de 45 ans sont bilingues, et ce pourcentage augmente lorsque l'on réduit l'âge de ce groupe. Cela signifie que la communauté québécoise d'expression anglaise est non seulement en grande majorité bilingue, mais qu'elle le devient davantage à chaque génération. Il est important de noter que cette avancée du bilinguisme est venue de l'intérieur même de la communauté. À partir des années 60, les parents anglophones ont exigé de meilleurs programmes de français dans leurs écoles, et les ont obtenus. Ceux et celles qui ne pouvaient ou ne voulaient pas accepter la montée du français en tant que lingua franca ont quitté la province. La grande majorité de ceux qui sont restés reconnaissent la primauté du français. Un de nos membres racontait récemment que lorsqu'il a déménagé au Québec dans les années 70, il a commencé à travailler pour une grande société manufacturière. À cette époque, le vieux cliché s'appliquait : la direction et les superviseurs étaient d'expression anglaise, alors que la main-d'œuvre était à 85 ou 90 pour cent d'expression française. Plusieurs parmi les gestionnaires ne pouvaient pas parler français ou refusaient de le faire. Dans la foulée de la Révolution tranquille, de la naissance de Québec Inc. où les Québécois ont appliqué le slogan «

maîtres chez nous », et de l'entrée en vigueur de la loi 101, tout cela a changé. Aujourd'hui, une grande partie de la communauté d'expression anglaise reconnaît ce changement. Mais plusieurs croient que le projet de loi 103 va trop loin et qu'il affectera la vitalité de nos institutions et de notre communauté.

Plusieurs parmi la communauté d'expression anglaise ont choisi de rester au Québec ou sont venus ici précisément parce qu'il s'agit d'un endroit si spécial, intéressant et unique pour l'épanouissement personnel et collectif, et parce qu'ils croient que la protection et la promotion du français constituent une entreprise louable et inspirante. Nous sommes la seule minorité linguistique qui, paradoxalement, n'est pas préoccupée par la protection de sa propre langue mais par la maîtrise de la langue de la majorité. Les membres de notre communauté cherchent continuellement à améliorer leurs connaissances en français, sachant bien que de communiquer efficacement dans la langue de la majorité est essentiel afin de participer pleinement à la société québécoise. Il est alors tout à fait à propos de noter que la raison d'être de la Charte de la langue française ne fut jamais de réglementer la langue parlée à la maison, mais plutôt de faire de la langue française la langue publique du Québec. À Montréal, où la plupart des Anglo-Québécois vivent et travaillent, plus de 90 pour cent utilise le français sur le lieu de travail.

Malgré les réussites individuelles, il ne semble pas que l'intégration collective de la communauté d'expression anglaise dans « l'image de soi » du Québec ait été accomplie. Moins de 2 pour cent des employés de la fonction publique québécoise sont d'expression anglaise, et nous sommes sous-représentés dans les corps de métiers et les syndicats. Nous sommes l'objet de stéréotypes persistants qui nous dépeignent comme riches, blancs, gâtés et choyés. Bien entendu, cette image est fautive. Vingt pour cent des Québécois d'expression anglaise sont aussi membres d'une minorité visible, faisant de nous la minorité linguistique du Canada la plus diversifiée. Comme la plupart des minorités, nous sommes victimes d'exclusion sociale, économique et politique. Ceci est particulièrement évident dans l'île de Montréal pour les membres de notre communauté qui font partie d'une minorité visible. De manière générale, cette exclusion nous frappe également à l'extérieur de l'île de Montréal, où notre communauté fait face à des taux de chômage, de sous-emploi et de pauvreté qui sont plus élevés que chez la majorité.

Quelles sont les conséquences de cette réalité ? Peu confiants en l'avenir, un grand nombre de nos jeunes – très éduqués et bilingues – quittent la province pour s'installer ailleurs. Cette migration a créé un vide important puisque ce sont ces personnes de 30 à 50 ans qui devraient être les meneurs de notre communauté, tant sur les plans social qu'économique. Les effets de ce vide au sein de notre communauté sont clairement ressentis par nos aînés – parmi lesquels

les femmes sont surreprésentées –, qui n’ont pas le soutien familial pour leur fournir des soins de base. De plus, ceux qui sont laissés derrière – particulièrement en région – n’ont souvent pas les compétences linguistiques et professionnelles qui leur permettent de réussir. Les conséquences se font ressentir à deux niveaux : l’économie québécoise perd l’apport d’une main-d’œuvre compétente, bilingue et intégrée qui peut établir des liens culturels et linguistiques avec le reste de l’Amérique du Nord; puis, il s’ensuit qu’augmentent les coûts sociaux rattachés à une minorité marginalisée.

Les menaces contre le français au Québec ne viennent pas de la minorité d’expression anglaise. La nouvelle génération d’Anglo-Québécois est en majorité bilingue et s’efforce d’assurer que les générations suivantes soient bilingues et biculturels. Cependant, dans leur zèle visant à mettre de l’avant une vision du Québec qui soit centrée sur la langue française, les gouvernements provinciaux successifs ont adopté des lois qui vont à l’encontre des droits et des libertés de la minorité d’expression anglaise. Ces restrictions des droits et libertés ont été nuisibles à la vitalité et la durabilité de nos institutions collectives, affectant particulièrement nos écoles, qui sont la pierre angulaire de nos communautés. Les conséquences sont négatives pour nos communautés d’expression anglaise. Ainsi, il nous semble contre-productif et contraire au sens commun que de réaffirmer dans l’amendement proposé à la Charte des droits et libertés de la personne que « le français (...) constitue un élément fondamental de son patrimoine culturel et de sa cohésion sociale ». Cela est bien sûr le cas pour la majorité, mais encore une fois cette terminologie implique une notion d’exclusion et met de l’avant une vision du « nous contre eux », qui encourage la dissension et la division. De nombreuses cultures enrichissent le patrimoine culturel québécois, et pour un grand nombre de citoyens de la province, le français n’est pas un aspect fondamental de cohésion sociale mais plutôt un outil nécessaire à une participation active au sein de la société.

Au Québec, les « deux solitudes » sont souvent engagées dans un dialogue de sourds au sujet de leur destin respectif. Alors que les francophones sont avant tout préoccupés par le sort de leur propre langue face à la montée de la langue anglaise, les anglophones sont inquiets du déclin de leur communauté relativement à la majorité francophone. Les francophones ont donc eu tendance à mettre l’accent sur la menace et l’attrait de l’anglais par rapport au français dans le monde, ignorant ainsi le déclin des communautés d’expression anglaise. Inversement, les Québécois d’expression anglaise ont mis l’accent sur la position dominante de la majorité d’expression française.

Même si la langue anglaise n’est pas en danger au Québec, la loi 101 a eu pour effet de nuire à la vitalité démographique de notre communauté. Les réactions à la loi 101 étaient généralement négatives parce qu’à l’époque, elle était perçue comme une menace à la

minorité d'expression anglaise et à ses institutions. Pour la première fois, de nombreux anglophones ont été forcés de se voir en tant que minorité linguistique. En 1976, suite à l'élection du Parti québécois, qui faisait la promotion de la souveraineté, plusieurs membres de notre communauté qui étaient insatisfaits des politiques linguistiques et fiscales du Québec ont émigré en Ontario et dans d'autres provinces. Cette émigration ainsi que des taux de natalité peu élevés sont des facteurs qui ont contribué à l'érosion de la vitalité démographique des Québécois d'expression anglaise.

Alors que le Gouvernement du Québec révise une fois de plus ses lois dans le domaine de la langue, nous l'invitons à travailler avec la communauté d'expression anglaise dans un esprit de coopération et de reconnaître les contributions continues et collectives de notre communauté à la société québécoise. La communauté d'expression anglaise forme une part intégrale et vitale de la société québécoise. Nous nous attendons à cette reconnaissance de la part de nos politiciens et espérons qu'elle se reflétera dans nos lois. Nous nous attendons également à ce que le Gouvernement du Québec protège les droits et les libertés de ses minorités, non pas qu'il les restreigne par réflexe défensif. Nous pourrions peut-être apprendre de l'expérience d'autres provinces canadiennes comme l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, qui appuient leurs propres communautés minoritaires francophones et travaillent de pair avec elles de façon à contribuer à la vigueur et la vitalité de la minorité autant que de la majorité.

Lorsque la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur le projet de loi 104 en octobre 2009 et que le Gouvernement du Québec s'est vu offrir une deuxième chance de rédiger la loi, le QCGN a proposé au gouvernement de travailler avec tous les intervenants, incluant la communauté québécoise d'expression anglaise, afin de parvenir à un compromis raisonnable entre les objectifs de protection de la langue française et la préservation de la vitalité des écoles et des commissions scolaires anglaises. Nous sommes reconnaissants que vous preniez le temps d'entendre nos préoccupations et nous espérons que celles-ci seront prises en compte. Votre minorité d'expression anglaise a démontré sa volonté et sa capacité de fonctionner dans la société québécoise. Pour l'avenir du Québec, travaillons ensemble afin de trouver une façon efficace de profiter pleinement du potentiel offert par la vitalité et la vivacité de notre communauté.

Executive Summary

The QCGN is an incorporated not-for-profit organization that identifies, explores and addresses strategic issues affecting the development, vitality, and sustainability of English-speaking Quebec. This federation of 36 community sector organizations serves to benefit the English-speaking community of Quebec, ensuring that the strategic common interests of the English-speaking community of Quebec are identified, understood, and acted upon for the mutual benefit of the community

Following a consultation with our members organizations and community stakeholders, it was decided that our partners would address aspects of Bill 103 that affect education directly, and that the QCGN would concentrate its efforts on other aspects of the legislation that strategically impact the English-speaking community. With this in mind, the QCGN concentrated its presentation on the proposed amendments to the Charter or Human Rights and Freedoms contained in Bill 103.

We believe that should these amendments to the Charter of Rights and Freedoms be enacted, the vitality of Quebec's English-speaking community would be further eroded. In that context, QCGN commissioned an impact study on the legal implications of the Bill, with particular emphasis on sections 11, 15, 17 - 21, and 25-26; and, the capacity of the majority to accept its collective responsibility towards affording and protecting the fundamental rights and freedoms of minority populations. While it was not possible for the commissioned study to be completed prior to August 16 deadline to submit this brief, we have included some preliminary findings and we will be about to able to expand upon our arguments with more specific data and analysis in our appearance before the Committee.

Here are the main arguments the QCGN makes in its brief to the Committee:

- Minority communities are not a threat to the majority, but an opportunity to strengthen society;
- The historic and ongoing contribution of minority communities to Quebec society must be recognized;
- Minority rights and freedoms must enjoy equal legal protection within Quebec law;
- Legislation in Quebec must not promote a view of society that excludes minority communities;
- The English-speaking community must be guaranteed collective rights to foster its identify as a minority-language community within Quebec.



Collective Rights and the Declining Vitality of the English-speaking communities of Quebec

Brief to the Committee on Culture and Education with regards
to the General consultation and public hearings on Bill 103, An
Act to amend the Charter of the French language and other
legislative provisions

Submitted by the
Quebec Community Groups Network

September 2010

*“Democracy is not the law of the majority but the protection of
the minority.” - Albert Camus*

There are two versions of the preamble of “The Charter of the French Language” (Bill 101). The 1977 version contained the following wording:

« Langue distinctive d’un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d’exprimer son identité...

L’Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d’ouverture, et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l’apport précieux au développement du Québec.

SA MAJESTÉ, de l’avis et du consentement de l’Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

Le français est la langue officielle du Québec »

Following the initiative of Gérald Godin, an esteemed democrat of the Parti Québécois, the preamble was modified in 1984 to read as follows:

« Langue distinctive d’un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d’exprimer son identité...

L’Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d’ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d’expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l’apport précieux au développement du Québec

SA MAJESTÉ, de l’avis et du consentement de l’Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

Le français est la langue officielle du Québec »

Key elements of Bill 103 respect neither the memory of Gérald Godin, nor the legitimate institutions of the English-speaking communities of Quebec.

Our brief deals with the declining vitality of the English-speaking communities of Quebec (ESCQ) and the relative strength of the Francophone majority. The QCGN’s goal is to demonstrate that our minority communities are not a threat to the majority, but a constituency that strengthens Quebec society. We expose the detrimental effect that Quebec’s habit of emphasising an exclusionary notion of its society has on its minority population. Finally, we seek to attain official recognition of the historic and ongoing contributions our minority makes to Quebec society and achieve legal protection of minority rights and freedoms.

To achieve those goals, the QCGN proposes a paradigm shift from the current ‘us versus them’ relationship between language communities in Quebec. This paradigm shift assumes that the Francophone majority is not the only community that needs the support of collective rights in Quebec. Quebec’s English-speaking community is not an extension of the Anglophone majority in the rest of Canada. English-speaking Quebecers have more in common with fellow

Quebecers and French-speaking minorities elsewhere in Canada. With Quebecers we share similar values and a proven and abiding attachment to this distinct society into which we have planted deep historic roots. With French-speaking Canadians outside Quebec, we share a common bond as an official language minority. But the English-speaking Community of Quebec is in the unique position of being a minority within a majority that is also a minority. As such, the English-speaking minority must also be guaranteed collective rights to foster its development as a distinctive collective community in Quebec.

Our judicial analysis of Bill 103 shows that by proposing to amend the Quebec Charter of Rights and Freedoms and features of the Charter of the French language, Bill 103 undermines both the individual and collective rights of the English-speaking communities of Quebec. For instance Article 19 of Bill 103 proclaims Quebec's Charter be amended so that "Toute personne a droit de participer au maintien et au rayonnement de la culture québécoise, dont le français en constitue l'un des éléments indissociables". We assert that there are other languages that constitute 'des éléments indissociables' of québécois culture. Given the presence of English-speaking and immigrant minorities on Quebec's territory for the last four centuries, we propose that ALL citizens of Quebec, Anglophone, Allophone and Natives have the right to contribute to the construction of Quebec's culture.

As Albert Camus observed long ago, it is the linguistic and cultural rights of minorities that are most in need to be protected from the excesses of the dominant majority. That is true in the Canadian context, where French-speaking Quebec is the minority, but also in Quebec, where the English-speaking community is the minority. Thus the thrust of our paradigm shift is that the dominant Francophone majority has a responsibility to support and maintain the vitality of the English-speaking community of Quebec.

Who belongs to the English-speaking community of Quebec? There are a number of different ways to answer that question. More than 600,000 (616,188) citizens of Quebec or eight per cent of the population declare English as their mother-tongue. Almost a million citizens, some 994,773 or a little more than 13 per cent, share English as their first official language spoken (FOLS). The Government of Quebec counts its English-speaking minority in terms of mother tongue, whereas the Government of Canada uses the FOLS as its benchmark. Both of these measures are based on the objectivity of numbers. There is, of course, a subjective measure, based on the question, "to whom do you identify" that also informs a discussion of identity and the English-speaking community of Quebec.

Perhaps the most troubling provision of Bill 103 from the perspective of the English-speaking collective is contained in section 21. It proposes the following interpretive clause be inserted

into the Charter of Human Rights and Freedoms, “[a]ny interpretation of the rights and freedoms set out in this Charter must take into account both the fact that French is the official language of Québec and the importance of ensuring its perpetuity.” This turns the notion of human rights legislation - designed to protect individuals from the power of the state in general and members of minorities in particular - on its head. If enacted, it would imbue the state with extraordinary capacity to subvert fundamental rights and freedoms in the name of protecting the French language. Whereas the majority of Quebecers agree on the importance of the need to protect and promote French language and culture in Quebec, we doubt that it was the intention of the legislation’s drafters to do so at such an expansive derogation of the intrinsic human rights and freedoms of Quebec citizens.

After all, the English-speaking community is also part of Quebec’s heritage. English-speaking Quebecers have worked alongside their French neighbours to fish our waters, farm our land, work our mines, build our cities, and trade our products throughout Canada, the United States and the World. Those of us who live in Quebec today represent an historical lineage that is intricately woven into the fabric of Quebec’s history and heritage. From the Irish community that helped build the Cathédral Notre-Dame-de-Québec in Quebec City to the Black community of Quebec that traces its roots back 300 years, English-speaking Quebecers have laboured beside fellow French-speaking citizens to build this wonderful society. And English-speaking Quebecers continue to make their mark in this province in fields as varied as medicine, science, technology, architecture, finance and the aerospace industry. Just take a look at the long list of English-speaking Quebecers who are among the laureates of the *Prix du Québec*, the most prestigious award attributed by the Government of Quebec in all fields of culture and science.

Many English-language artists have made - and continue to make - important contributions to Quebec's cultural heritage. There are bright beacons of hope that vividly demonstrate the promise of integration. Quebec’s English-speaking artists, who come from a myriad of ethnic, cultural and linguistic backgrounds, recognize French as the official language of Quebec and its importance for social cohesion. They have been at the forefront of acquiring second-language skills and collaborating with French-speaking colleagues who, for their part, have rigorously defended their English-speaking colleagues in the face of bigoted ignorance. This relationship between English- and French-speaking artists is a study in symbiosis. Quebec's English-language artists play an important role in promoting Quebec culture across Canada and throughout the world. Important collaborative work is done here, translating the work of French and English artists to make their art accessible to a wider audience. It is inspiring to see the number of actors and other artists working simultaneously in both languages, a practice that tremendously enriches their work. It is off-putting therefore to see Bill 103's proposed amendment to section 42.1 of Quebec's Charter of Human Rights and Freedoms that 'the

French language is an indissociable aspect of Quebec culture. Whereas this is arguably accurate, the semantics hardly capture the collaborative and diverse nature of Quebec's artistic patrimony. Indeed, this leaves the impression that Quebec culture is limited to expression in the French language and all other languages, including English, have no place. We doubt this is the legislation's intent. The challenge for a modern, confident and generous Quebec society is to craft an additional sentence to the proposed section 42.1, which acknowledges the immense contributions that the English-speaking community of Quebec makes to our collective patrimony.

English-speaking Quebecers are the most bilingual cohort in Quebec: 62 per cent of all English speakers are bilingual compared to 36 per cent of all French speakers. Most promising for the future of our Community and Quebec are the bilingualism rates of our youth. Seventy-two per cent of English-speaking Quebecers under 45 are bilingual, and that percentage increases as you reduce the age of the cohort. That means that English-speaking Quebec is not only overwhelmingly bilingual, but that it is becoming more so with each generation. It is significant to note that the push for bilingualism came from within the community. Starting in the 1960s, Anglophone parents demanding better French programs in their schools and school boards brought about that change. Those that could not, or would not, accept the rise of French as the lingua franca left the province. Those who remain, in large part, recognize the primacy of French. One of our members noted recently that when he moved to Quebec in the 1970s, he went to work for a large manufacturing corporation. At the time it was almost a cliché. The foremen and management were English-speaking; the workforce was 85 to 90 per cent French-speaking. Many of the managers could not or would not speak French. The aftermath of the Quiet Revolution, the birth of Quebec Inc. where Quebecers became *Maitre Chez Nous*, as well as the advent of Bill 101, changed all that. Today, a substantial part of Quebec's English-speaking community recognizes that Quebec has changed. But many believe Bill 103 goes too far in affecting the vitality of our institutions and our community.

English-speaking Quebecers choose to remain here, or have come to Quebec precisely because it is such an interesting, unique and special place for self and collective expression and where the preservation and promotion of French is a laudable and inspiring undertaking. We are the only linguistic minority that is paradoxically concerned not with the preservation of its own language, but upon the attainment of the language of the majority. Our community has consistently sought more and improved French-language skills, recognizing that to fully participate in Quebec society, we must be able to communicate effectively in the language of the majority. It is quite useful to note that the purpose of the Charter of the French Language was never to regulate the language spoken at home, but to make the French language the public language of Quebec. In Montreal, where most of Quebec's English-speakers live and

work, more than 90 per cent of the population uses French in the workplace.

Despite individual successes, collective integration of the English-speaking community into Quebec's self-identity has not been demonstrably achieved. Less than two per cent Quebec's civil service employees are English speakers. We are under-represented in the trades and unions. We are the subject of stubbornly persistent stereotypes that paint us as rich, white, pampered and coddled. We are, of course, none of those things. Twenty per cent of English-speaking Quebecers are also members of a visible minority, making us the most diverse of all Canada's official language minority communities. Like most minorities, we also suffer from social, economic, and political exclusion. This is especially true on the Island of Montreal for members of our community who are visible minorities, and in a more general sense off the Island of Montreal, where our Community experiences higher levels of unemployment, under-employment and elevated poverty rates in comparison with the majority.

What are the practical results? Lacking a sense of future in Quebec, large numbers of our youth - highly educated and bilingual - leave the province for a life elsewhere. This out-migration has created a Community lacking a strong 'middle': the 30- to 50-year-olds who should be providing both economic and social leadership. The effects of this 'missing middle' are keenly felt by the elderly - of whom elderly women are over represented - who lack family support to provide primary care. In addition, those left behind - especially those living in the regions - are less likely to possess the required language and work skills to be successful. The result is twofold: Quebec's economy loses the potential of a skilled, bilingual acculturated workforce that can act as an organic linguistic and cultural broker to the rest of North America; and, the high social costs of a disenfranchised minority population.

Threats to French in Quebec do not come from the English-speaking minority. The new breed of English-speaking Quebecer are largely bilingual and we strive to ensure that our children are bilingual and bi-cultural. However, in its zeal to advance a vision of Quebec that centres on the French language, successive Quebec governments have penned legislation that is discriminatory to the rights and freedoms of its English-speaking minorities. The intrusions on individual rights and freedoms have adversely affected the vitality and sustainability of our collective institutions, particularly schools which are cornerstones of our communities. This has an adverse impact on the vitality of our English-speaking communities. It seems counter-productive and counter-intuitive to constantly reaffirm in the words of the proposed addition to Quebec's Charter of Human Rights and Freedoms that "French ...constitutes a fundamental aspect of its cultural patrimony and social cohesion." Yes, of course it does for the majority, but here again is an example of terminology that is exclusive, and that establishes the 'us versus them' conditions that fosters dissension and division. There are many, many cultures that have

and continue to contribute to Quebec's cultural heritage, and a great many of the Province's citizens for whom French is not a primary aspect of social cohesion, but a linguistic skill required to participate within our society.

In Quebec the 'two solitudes' often speak at cross purposes when considering their respective fates. While French speakers feel most concerned about the fate of their own language relative to the spread of English, Anglophones feel most concerned about the decline of their community relative to the Francophone majority. Thus Francophones have tended to focus on the threat and drawing power of the English language relative to French worldwide, while ignoring the decline of English-speaking communities. Conversely, English speakers have focused on the dominant position of the Francophone majority.

Though the English language is not threatened in Quebec, Bill 101 had the effect of eroding the demographic vitality of our community. Reactions to Bill 101 were largely negative because, at that time, the law was seen as threatening to the English minority and its institutions. It forced many English-speaking Quebecers to see themselves as a linguistic minority for the first time.

Following the election of the pro-sovereignty Parti Québécois in 1976, many English speakers who were dissatisfied with Quebec's language laws and fiscal policies, emigrated to Ontario and other provinces of Canada. Emigration from the province and a low fertility rate were key factors that contributed to the erosion of the demographic vitality of Quebec's English-speaking community.

As the Government of Quebec once again reviews its language legislation, we call upon it to work with the English-speaking community in a spirit of cooperation and to recognize our community's collective and ongoing contributions to Quebec society. The English-speaking community of Quebec is an integral and vital part of Quebec society. We expect this recognition from the political leadership, and hope to see it reflected in the laws of our society.

We also expect the Government of Quebec to protect the rights and freedoms of its minorities, not instinctively and defensively curtail them. Perhaps we could learn from the experience of other Canadian provinces like Ontario, Manitoba, and New Brunswick for example which support and partner with their French-speaking minority communities in ways that contribute to the strength and vitality of both the minority and majority.

When the Supreme Court of Canada released its ruling on Bill 104 in October 2009 and the Government of Quebec was offered a second chance to draft legislation, the QCGN suggested that it work with all stakeholders, including the English-speaking Community, to achieve a reasonable compromise between the goals of protecting the French language and preserving the vitality of English schools and school boards. We are pleased that you have taken the time

to hear our concerns and hope that they will be acted upon. Your English-speaking minority has demonstrated the willingness and capacity to function in French in Quebec society. Let us work collaboratively to find an effective way to harness the potential of our vital and vibrant Community for the future of Quebec.